

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3496

présenté par
Mme Petex, M. Bazin, M. Viry et Mme Périgault

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 9, substituer aux mots :

« objectifs de potentiel de production et de maintien des cheptels ainsi que le nombre minimal d’exploitations et d’actifs »

les mots :

« modalités de transition vers plus de durabilité environnementale et socio-économique ainsi que le potentiel de production, le nombre d’exploitations et d’actifs minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à améliorer la durabilité environnementale et socio-économique de ce secteur. Il identifie les modalités de transition nécessaires, tout en fixant des objectifs quantitatifs, tels que le potentiel de production et les seuils minimums d'exploitations et d'actifs à maintenir sur le territoire national.